

## Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 15/2017  
Date: 11 janvier 2017  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
N° d'affaire: 632856  
Classification: Non classifié

### Centre de police de Berne, Köniz Juch Crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture

---

#### 1 Objet

Le crédit demandé de 1,8 million de francs doit permettre d'organiser un concours d'architecture pour le nouveau centre de police qui doit être réalisé à Köniz Juch (Niederwangen). La demande de crédit inclut également des coûts de 200 000 francs pour une enquête que la Direction de la police et des affaires militaires (POM) fait mener et qui vise à préciser les exigences des utilisateurs.

Parallèlement au présent arrêté, le contrat de superficie avec la propriétaire de la parcelle à bâtir, la Coopérative Migros Aare, fera l'objet d'un arrêté distinct qui sera soumis séparément au Grand Conseil.

#### 2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS ; RS 201), article 745 ss
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss
- Arrêté du Conseil-exécutif n° 1885 du 25 octobre 2006 : principes stratégiques de gestion immobilière du canton



### 3 Coûts, dépenses nouvelles

Niveau des prix d'avril 2016, indice des prix de la construction dans l'Espace Mittelland, 124,1 points

|                                                                                                                   |            |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|
| Coûts totaux de l'organisation d'un concours d'architecture                                                       | CHF        | 1 600 000.–        |
| Comprenant :                                                                                                      |            |                    |
| – Travaux préparatoires                                                                                           | CHF        | 550 000.–          |
| – Organisation du concours                                                                                        | CHF        | 500 000.–          |
| – Total des prix du concours                                                                                      | CHF        | 550 000.–          |
|                                                                                                                   | CHF        | 1 600 000.–        |
| Dépenses de la Police cantonale bernoise (POCA) pour une enquête visant à préciser les exigences de l'utilisateur | CHF        | 200 000.–          |
| <b>Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP</b>                          | <b>CHF</b> | <b>1 800 000.–</b> |
| <b>Crédit à approuver</b>                                                                                         | <b>CHF</b> | <b>1 800 000.–</b> |

Il s'agit en l'occurrence de dépenses nouvelles uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

L'arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

### 4 Nature du crédit / Compte / Exercice

Les dépenses sont inscrites dans les budgets 2017 et le plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie ainsi que de la Direction de la police et des affaires militaires (seulement au budget 2017). Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements suivants :

Groupe de produits : Gestion des biens immobiliers (09.15.9100)

Police (06.02.9100)

Objet : Commune : 355, immeuble : 850

| Compte      | Désignation                               | Exercice |     | Montant     |
|-------------|-------------------------------------------|----------|-----|-------------|
| 4980 504000 | Office des immeubles et des constructions | 2017     | CHF | 600 000.–   |
|             |                                           | 2018     | CHF | 1 000 000.– |
| 2000 318110 | Police cantonale                          | 2017     | CHF | 200 000.–   |

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

*Auer*



Destinataire

- Grand Conseil